

**Conseil Municipal - Commune de Brangues**

**SEANCE DU 12 FEVRIER 2015**

L'an deux mil quinze

Et le 12 février 2015 à 20 heures 30,

**Date de la convocation en date du 9 février 2015 (Voir Annexe 1)** : les membres du Conseil Municipal de la commune de Brangues régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

**Sous la présidence de Didier LOUVET, Maire**

**Nombre de conseillers : 15 - Présents (12) et représentés (2)**

**Nombre de votants : 14**

Présents : Didier LOUVET, Christophe MASAT, Germaine BUYRET, Georges SOTTIZON, Aurélie FAVRE, Mireille CONTE, Lucien MORALES-HERNANDEZ, Nadège MICHOUUD, Sylvain GRANGER, Geneviève TRICHON, Catherine PIVOT, Robert PYOT.

Absents excusés : Alix LARCHEY (procuration à Sylvain GRANGER), Eléonore CHARREL (procuration à Aurélie FAVRE), Christelle FABRE- GUEUDAR (procuration à Alix LARCHEY).

Feuille de présence  
Commune de BRANGUES  
Séance du 12 février 2015

ELUS	Emargement
Germaine BUYRET	
Eléonore CHARREL	Absente excusée - procuration à Aurélie FAVRE
Mireille CONTE	
Christelle FABRE-GUEUDAR	Absente excusée - procuration à Alix LARCHEY
Auréli FAVRE	
Sylvain GRANGER	
Alix LARCHEY	Absente excusée - procuration à Sylvain GRANGER
Didier LOUVET	
Christophe MASAT	
Nadège MICHOUUD	
Lucien MORALES-HERNANDEZ	
Catherine PIVOT	
Robert PYOT	
Georges SOTTIZON	
Geneviève TRICHON	
<b>Agents</b>	
Frédérique GUILLERMIN	
Mouna RAFI-NODET	

**Monsieur le maire ouvre la séance à 20h 38. Arrivée de Sylvain Granger à 20h 40.**

Monsieur le maire indique qu'il souhaite tout d'abord préciser et mettre au point les conditions de déroulement d'un Conseil Municipal en faisant lecture de 2 pages (Note secrétariat de séance : source non communiquée) sur lesquelles sont indiquées des précisions concernant la rédaction des procès-verbaux et des comptes rendus des séances de conseils municipales (**Voir documents en annexe 2**).

Madame FAVRE demande si les PV du conseil doivent être toujours aussi détaillés car ils sont longs à lire.

Monsieur le maire répond que cela est justement la distinction entre PV et compte rendu. Il présente l'exemple des PV de la commune de Lhuis qui sont moins détaillés. Mais il signale qu'il a toujours souhaité lors de son mandat précédent que les PV soient détaillés.

Madame PIVOT n'est pas favorable à de simples résumés car il faut que la population soit informée avec précision, elle trouverait regrettable que des éléments de discussion voire de controverses ne soient pas mentionnés.

Madame MICHOU signalait que les PV sont désormais disponibles sur le site web de la mairie.

Madame PIVOT demande si les séances du conseil seront désormais enregistrées afin de faciliter ce travail et si un enregistreur est d'ores et déjà disponible.

Madame RAFI-NODET, agent communal, signale que c'est déjà le cas mais que c'est son propre enregistreur qui est utilisé. Il ne lui sera donc pas possible de le passer systématiquement lors des séances.

Monsieur le maire considère donc que le conseil municipal de Brangues devra désormais désigner un secrétaire de séance lors de chaque réunion qui remplira pleinement son rôle de rédacteur, les agents administratifs n'étant plus à considérer comme devant effectuer ce travail.

Monsieur le maire demande s'il y a un volontaire pour assurer le secrétariat de la présente séance. Madame PIVOT se propose. N'ayant pas d'autres candidats, sa candidature est retenue pour cette séance par le Maire.

Monsieur le maire demande ensuite si des points sont à envisager dans les questions diverses :

- Madame PIVOT demande les dates des futurs conseils et souhaite un point sur l'achat de la maison Brunos
- Madame BUYRET souhaite aborder l'organisation de la fête du village
- Madame TRICHON souhaite connaître l'état d'avancement du bulletin municipal

## **Point 1 - Projet de création d'une épicerie – demande de subvention**

---

*Votants : 14*

Monsieur le maire rappelle rapidement quelques points concernant le projet de création d'une épicerie en complément à l'activité de bar-restaurant existant actuellement sur la commune :

- Volonté de faire deux locaux commerciaux indépendants (ce qui laisse la possibilité de louer éventuellement à une autre activité si nécessaire)
- Le permis de construire a été accordé avec l'avis favorable des Bâtiments de France
- L'architecte contacté a fait une pré-étude qui a déjà été présentée en conseil.

Monsieur le maire rappelle que le devis estimatif porte sur un **Montant total : 74871,47 € HT soit 89845,76 € TTC**

Travaux 64770 € HT soit 77.465.76 € TTC

Honoraires architecte 6150 € HT soit 7.380 € TTC

Bureau de contrôle et SPS estimés à 5.000 € TTC

Les recettes escomptées sont :

DETR taux de subvention 25% soit 18717 €

CCPC subvention 2<sup>ème</sup> part (50%) à 25.000 €

D'où un autofinancement de 46.128.76 € compensé par un premier loyer majoré du bail commercial d'un montant de 42.000 € attendu.

Une discussion s'engage sur les conditions globales de financement. Monsieur MASAT précise qu'il faut situer cette opération comme étant la deuxième tranche d'aménagement du commerce. La première tranche a consisté en un rachat de la Licence IV, du fonds de commerce et des travaux d'aménagement de l'espace Bar-Restaurant. Montant total avoisinant les 25.000 €.

Monsieur le maire précise que dans le cas d'un nouveau locataire du local commercial construit destiné à une activité d'épicerie, il sera nécessaire de rédiger un nouveau bail avec la famille ABBE dont le bail actuel prévoit cet aménagement. Monsieur MASAT précise que dans 2 ans une récupération de TVA de 15% sur le montant total de l'opération (89.000 € TTC) est à attendre.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

Décide de donner au Maire l'autorisation à déposer le dossier de demande de subvention auprès de l'Etat pour obtenir une DETR de 18.000€

## **Point 2 - Instauration du Droit de Préemption Urbain**

---

*Présentation pour simple avis – donc pas de vote*

Monsieur le Maire explique que l'approbation du PLU a modifié le zonage de l'ancien POS. De ce fait, il est nécessaire de réactualiser le Droit de Préemption Urbain qui s'appliquait auparavant sur les zones U et NAa, et de l'adapter au nouveau zonage. Il présente la logique des grands types de zonage :

- les zones urbaines (construites ou non, denses, industrielles, en milieu agricole),
- les zones agricoles (strictes, naturelles avec des constructions ou non),
- et les zones naturelles (déjà bâties ou non)

Pour chaque zone, un règlement d'urbanisme s'applique.

Monsieur le maire présente le travail que devra faire la commission d'urbanisme de la commune : l'actualisation du droit de préemption qui sera à annexer au PLU déjà existant. Il précise que l'accord passé avec l'EPORA n'en sera pas impacté.

Monsieur le maire propose d'organiser une réunion de la Commission Urbanisme à cet effet le 13 Mars à 18h30 en Mairie.

## **Point 3 - Approbation du Plan Communal de Sauvegarde**

---

*Présentation pour simple avis – donc pas de vote*

Monsieur le Maire rappelle que le plan communal de sauvegarde (PCS) est en France un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du Maire, pour planifier les actions des acteurs

communaux de la gestion (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises, partenaires, etc.) en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques, nucléaires ou sanitaires. Le PCS a pour objectif l'information préventive et la protection de la population.

- Le plan se base sur le recensement des vulnérabilités et des risques (présents et à venir, par exemple liés au changement climatique) sur la commune (notamment dans le cadre du dossier départemental sur les risques majeurs établi par le préfet du département) et des moyens disponibles (communaux ou privés) sur la commune.
- Il prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques
- Ce document (avec un DVD) est consultable en Mairie avec la description de toutes les procédures à suivre en cas d'incidents.

Actuellement la commission de sécurité est composée de : Didier LOUVET, Germaine BUYRET, Lucien MORALES-HERNANDEZ, Robert PYOT, Martial GRANGER, Geneviève TRICHON, Bernard MICHOU, Roger DURAND, Christian GAGNEUX.

Monsieur le maire souhaite que le poste de commandement soit situé à la CCPC. Un numéro d'urgence sera choisi pour faciliter et centraliser la circulation de l'information. L'organigramme des responsables du suivi de crise est présenté. Il signale qu'un fichier global de la population regroupant les principales données nécessaires pour prévenir les habitants par ordre de priorité a été constitué par la commission sécurité et les services de la mairie. Il profite de cette occasion pour remercier Madame GUILLERMIN pour l'important travail réalisé à ce sujet.

Madame PIVOT demande si la CNIL n'aurait pas dû être informée de la constitution de ce fichier.

Monsieur le maire répond que non car les données recueillies sont nécessaires à la mise en œuvre du PSC sur la commune.

Une présentation des cartes montrant les divers impacts potentiels sur le territoire de la commune des inondations selon leur intensité de débit est effectuée par le maire.

Monsieur le maire signale à cette occasion que dans le cadre du Plan Rhône, il a demandé à la DDT qu'une sonde de mesure (dispositif vigicrue) soit mise en place vers le Pont de Groslée.

Le PCS sera mis en place en vertu d'un arrêté du maire. Monsieur le maire rappelle qu'un DICRIM a déjà été distribué à l'ensemble de la population en 2013.

## **Point 4 - Subvention au Collège Ravier de Morestel pour les sorties Piscine**

---

*Pour vote – Votants : 14*

Monsieur le maire rappelle qu'en 2013, le conseil a approuvé pour une année scolaire, le principe d'une subvention au Collège F.A. Ravier de Morestel qui permet de financer le transport des scolaires dans le cadre des sorties Piscine. La demande est présentée à toutes les communes disposant d'enfants fréquentant le collège et suivant ce cycle Piscine. Pour ce qui concerne la commune de Brangues, il s'agit de 13 élèves. Le montant demandé s'élève à 4.50 € par élève.

Le maire propose de verser une subvention au collège FA Ravier pour l'année 2014-2015 dans le cadre des sorties piscine, d'un montant total de 58.50 €. Il signale que cette subvention ne devrait plus exister quand la nouvelle piscine de Morestel sera en fonction.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

D'une subvention au collège FA Ravier pour l'année 2014-2015 dans le cadre des sorties piscine, d'un montant total de 58.50 €.

## Point 5 - Admission en non-valeur d'une créance

---

*Pour vote – Votants : 14*

Le maire informe le conseil que le titre 359/2012 pour des services de cantine/garderie scolaire facturés à Mme Brigitte Schimpf est resté impayé. A la date du 6 mai 2014, le Trésor Public a établi un certificat d'irrecouvrabilité pour un montant de 125,30 €, le trésorier n'ayant pu procéder au recouvrement de cette somme.

Monsieur PYOT demande les raisons d'un tel non-paiement et souhaite savoir si cela est fréquent.

Monsieur le maire indique qu'il s'agit d'une personne ayant déménagée sans laisser d'adresse. Ce cas n'est heureusement pas fréquent et que le coût d'une poursuite de la procédure pour paiement serait élevé au regard de la somme à récupérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Résultat Pour : 11 Abstention : 3

Accepte d'admettre en non-valeur la somme de 125,30€ correspondant à des frais de cantine/garderie scolaire non payés par Madame SCHIMPF Brigitte.

## Questions diverses

---

Monsieur le maire souhaite que divers dates de réunions de commission soient fixées. Il est alors décidé des dates suivantes :

- Commission Agriculture : Pour sensibiliser les agriculteurs de la commune au contenu du Programme Agro-environnemental et Climatique (PAEC) de la boucle du Rhone (financements européens intéressants) animé par la chambre d'agriculture de l'Isère ; mais aussi pour faire le point sur la Zone Vulnérable Nitrate qui pourrait s'étendre à la commune de Brangues (synonyme de contraintes pour les exploitants agricoles).
- Commission Finances : Réunion avec le percepteur de Morestel : le 9 Mars 2015 – Conseil consacré au budget : le 26 mars 2015
- Les dates des futurs Conseils Municipaux sont fixées :

<b>12 mars 2015</b>
<b>26 Mars 2015</b>
<b>9 avril 2015</b>
<b>7 mai 2015</b>
<b>11 juin 2015</b>
<b>23 juillet 2015</b>

<b>15 Octobre 2015</b>
<b>19 novembre 2015</b>
<b>17 décembre 2015</b>

- Madame FAVRE précise que le Petit Branguarriot est en cours de réalisation. Les derniers textes sont attendus pour le 12 Mars.
- Le repas avec les anciens est fixé au 6 Juin 2015.
- Une discussion s’engage sur la date de la fête du village. Madame BUYRET va contacter les associations afin de fixer celle-ci.
- Monsieur le maire précise que le montant du prêt octroyé dans le cadre de l’achat de la maison Brunos a été crédité sur le compte de la commune ce 12 février et qu’en conséquence l’achat va pouvoir être finalisé.
- Madame Pivot indique que les dates des rencontres théâtrales de Brangues sont les suivantes : du 3 au 5 juillet avec deux représentations du Faiseur de Balzac et une représentation du partage de midi. Par ailleurs une représentation du Misanthrope aura lieu au château dans le cadre du solstice de Brangues
- En fin de séance et pour première information, Monsieur le maire présente rapidement quelques éléments d’un pré-projet réalisé par un cabinet de paysage dans le cadre du projet « déplacement doux et mise en sécurité des entrées du Village ». Monsieur GRANGER demande à ce qu’une évaluation précise du coût d’entretien d’un tel type d’aménagement soit réalisée.

\*\*\*\*\*

### Signatures

Didier LOUVET, Christophe MASAT, Germaine BUYRET, Georges SOTTIZON, Aurélie FAVRE, Mireille CONTE, Lucien MORALES-HERNANDEZ, Nadège MICHOU, Sylvain GRANGER, Geneviève TRICHON, Catherine PIVOT, Robert PYOT.